

Eté 2024 pour les enfants de 6 à 11 ans

SAINT-PEROLLAIS

EXTERIEUR

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Courriel :

Numéro allocataire et CAF d'origine OU pour les ressortissants MSA Ardèche, n° INSEE de l'assuré MSA :

Repas sans viande

SEMAINE(S) RETENUE(S) :

Semaine 1 : du lundi 08 au vendredi 12 juillet « Terre de légendes »

Semaine 2 : du lundi 15 au vendredi 19 juillet « Mythes et légendes »

Participation à la nuitée oui non (jeudi soir)

Semaine 3 : du lundi 22 au vendredi 26 juillet « Lève les yeux »

Participation à la nuitée oui non (jeudi soir)

Semaine 4 : du lundi 29 juillet au vendredi 02 août « Sac...Ados fait ses J.O »

Participation à la nuitée oui non (mercredi soir)

Semaine 5 (inscription à la journée) : « Cité Médiévale »

Lundi 26 août : Viens inventer, créer et faire vivre ta cité médiévale.

Mardi 27 août : Piscine / création de châteaux et tours en Kapla avec l'association centre Kapla.

Mercredi 28 août : Journée à Crussol, à la découverte de nombreux secrets.

Jeudi 29 août : Piscine et fête médiévale.

Vendredi 30 août* : Visite de la tour de Crest avec l'animation d'un atelier « construis ton château ».

(* inscription possible seulement si vous inscrivez votre enfant deux autres jours de la même semaine)

Je soussigné (e), autorise mon fils , ma
fille à participer aux activités pendant les vacances d'été 2024.

A, le2024.

Signature des parent(s),

Joindre :

- La fiche d'inscription et l'autorisation de partir seul si nécessaire

Les documents suivants sont valables pour toute l'année scolaire (septembre à août inclus) à condition qu'il n'y ait aucune modification pendant la période en cours :

- La fiche individuelle de renseignements de l'enfant,
- Le règlement intérieur,
- Une attestation d'Assurance en Responsabilité Civile,
- La photocopie de la dernière notification du **numéro d'allocataire** délivrée par la CAF ou l'autorisation d'accéder au site professionnel seulement pour **la Caf du haut Vivarais**,
- Pour les Saint-Pérollais, un justificatif de domicile.

Votre dossier sera pris en compte si la capacité d'accueil du centre n'est pas atteinte lors de l'enregistrement de votre inscription et si vous êtes à jour de vos règlements.

A retourner obligatoirement au Service Sports Jeunesse à l'espace Mialan 45 rue de la République

Avant le 04 juillet 2024 pour le mois de juillet

Avant le 1^{er} août 2024 pour le mois d'août

TOUT DOSSIER REMIS INCOMPLET SERA REFUSE

Pour les familles extérieures à Saint-Péray, inscriptions à partir du 10 juin 2024

ATTENTION PLACES LIMITEES

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e).....responsable légal de (ou des) l'enfant(s).....atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre de loisirs municipal « sac...ados » approuvé par le conseil municipal à la date du 14 décembre 2023 et m'engage à m'y conformer.

Saint-Péray, le

*Signature des parents ou du responsable légal
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »,*

AUTORISATION ACCES CAF PRO (seulement pour la caf du Haut Vivarais)

La Caf du haut Vivarais met à notre disposition un service internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier CAF nécessaire à l'exercice de notre mission. Cette communication est limitée aux données qui nous sont indispensables, leur confidentialité est assurée. Conformément à la loi du 06/01/1978 (informatique et libertés) vous pouvez vous opposer à cette consultation. Vous devez alors nous fournir directement les informations nécessaires au traitement de votre dossier.

Je soussigné (e), (Cocher la case correspondant à votre choix)

autorise la mairie à avoir accès à la consultation de mon dossier à la caf du Haut Vivarais

ou

je fournis ma dernière notification CAF précisant mon quotient familial.

En cas d'absence de justificatif ou d'autorisation d'accès au dossier CAF, Le tarif maximum sera appliqué.

A, le

Signature des parent(s),

ATTESTATION DE SORTIR SEUL

Je soussigné(e)..... responsable légal de l'enfant (père, mère, tuteur*).....autorise

mon enfant à regagner son domicile par ses propres moyens pendant les vacances d'été 2024.

Signature du responsable légal de l'enfant

* rayer les mentions inutiles